Fédération des Chasseurs de LOIRE-ATLANTIQUE

NOTICE de la VALIDATION du PERMIS de CHASSER

Cher(e) adhérent(e), validez votre permis de chasser par :

➔ **INTERNET** sur www.chasse44.fr • **E-VALIDATION : imprimez votre validation à la maison, c'est IMMÉDIAT !**

Impossible pour les nouveaux chasseurs et les mineurs.

• ou, recevez-la par courrier (délai : 5 jours environ).

➔ **Courrier** en suivant les 8 étapes détaillées au verso (délai : 10 jours environ).

Délivrance des validations uniquement par correspondance. Il est inutile de vous déplacer à la Fédération, vous ne pourrez y obtenir un permis, directement sur place, qu'à compter du 28 septembre 2020.

ASSISTANCE 02.40.89.94.84

NOUVEAU en LOIRE-ATLANTIQUE

En LOIRE-ATLANTIQUE, par mesure d'équité après l'abrogation du timbre grand gibier national l'an dernier, le **timbre grand gibier départemental est supprimé** cette saison.

Vous pourrez, évidemment, continuer à chasser le grand gibier car désormais **une validation départementale 44 permet de chasser, toutes les espèces chassables, petit ET grand gibier, sur l'ensemble du département** et dans "les territoires de chasse détenus par le même détenteur, pour leur partie contigüe* située dans les départements limitrophes" (*territoire à cheval entre deux départements).

N'attendez pas le dernier moment pour passer votre commande.
Privilégiez l'E-validation.

Sur la demande de validation

• Pour chasser la bécasse (ou non), cochez une des cases sur la demande de validation du permis de chasser. L'absence de demande vaut renonciation.

• Veuillez renseigner, si nécessaire, **tous vos prénoms** et le **numéro de département de délivrance de votre permis** pour les détenteurs d'un permis "vert" délivré (avant le 1/09/2009) par une Préfecture.

39 € remboursés !

S'agissant d'un remboursement, ne déduisez pas cette somme du montant total de votre permis.

Parrainage

En parrainant un chasseur inactif depuis 3 ans qui profitera, lui aussi, d'un remboursement de 39 €. Conditions et formulaire disponibles sur www.chasse44.fr et auprès de la Fédération.

- de 18 ans

Pour les mineurs (- de 18 ans à la date de validation) n'étant pas "nouveau chasseur", validez un permis annuel pour la Loire-Atlantique et **joignez un justificatif** au bon de commande (copie du permis de chasse, de la carte nationale d'identité ou du passeport).

VALIDER par COURRIER

☑ *Cochez les cases pour être sûr(e) de ne rien oublier*

Un permis de chasser délivré sur une fausse déclaration ou en l'absence d'assurance est nul de plein droit.

1 ☐ **Compléter et corriger**, si nécessaire, les informations inscrites sur la demande de validation.

- **Renseigner vos prénoms.**
- Pour les détenteurs d'un permis "vert", **indiquer le N° du département de délivrance.**

Pour les mineurs ou les majeurs en tutelle, compléter et signer le cadre réservé à cet effet.

2 ☐ **Cocher** une des cases (à gauche de la signature) si vous souhaitez (ou non) chasser la bécasse.

Pour déclarer vos prélèvements, choisissez entre recevoir un carnet de prélèvement bécasse "papier", ou, ouvrir un compte sur l'application pour smartphone CHASSADAPT.

3 ☐ **Signer** impérativement votre demande de validation.

4 ☐ **Choisir** le(s) type(s) de validation sur le bon de commande :

<u>Nationale</u> Pour chasser sur tout le territoire français.	
<u>Départementale</u> Pour chasser en Loire-Atlantique et dans "les territoires de chasse détenus par le même détenteur, pour leur partie contigüe située dans les départements limitrophes".	
<u>Temporaire</u> Pour chasser, 3 ou 9 jours consécutifs, dans le département de votre choix. *Tarifs au 02.40.89.94.86*	***3 jours** consécutifs* (renouvelable 2 fois) ***OU*** (offres non cumulables) ***9 jours*** consécutifs (non renouvelable)

5 ☐ **Souscrire** une **assurance "chasse"**, dans la compagnie de votre choix, est OBLIGATOIRE.

➔Si vous prenez l'assurance responsabilité civile (RC) proposée dans le bon de commande :

Cochez la case sur le bon de commande et réglez les 20 € de la RC avec votre validation sur un même chèque (ex : 142,50 + 20 = 162,50 €).

ATTENTION, la RC garantie uniquement les dommages causés à autrui.

➔ **Pour les options** complémentaires, **utilisez la notice MMA jointe** et envoyez leur un chèque séparé.

- **Option 1 : Dommages corporels** afin de vous couvrir en cas d'invalidité ou de décès suite à un accident.
- **Option 2 : Dommages aux chiens** pour assurer votre animal en cas de blessure ou de mort accidentelle.
- **Option 3 : Dommages au fusil.**

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSURANCE ➔ LIRE LA NOTICE JOINTE OU 02.51.93.18.45

6 ☐ **Payer** uniquement par chèque à l'ordre de **"Régisseur de recettes FDC 44"**.

7 ☐ **VÉRIFIER**

- l'ORDRE de votre chèque,
- **le MONTANT du chèque : il doit être juste en lettre et en chiffre (arrondi interdit),**
- les SIGNATURES de la demande de validation et de votre chèque,
- avoir renseigné vos prénoms,
- avoir renseigné le département de délivrance de votre permis "vert".

Toute erreur entraîne le renvoi de votre dossier

8 ☐ **Envoyer** le bon de commande et le règlement dans l'enveloppe jointe à affranchir avant de la poster.
Ne pas joindre votre attestation d'assurance.

ASSISTANCE 02.40.89.94.84

DEMANDE de VALIDATION du PERMIS de CHASSER

CAMPAGNE DE CHASSE 2020/2021

Articles du Code de l'Environnement
L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

Numéro d'identification

Cadre réservé à la Fédération des Chasseurs de LOIRE-ATLANTIQUE

DEMANDEUR

Date de naissance :
Lieu de naissance :

NOM - Prénom(s) - adresse

Si des changements sont intervenus dans votre état civil ou votre adresse, veuillez les modifier.

Références du permis de chasser *

☐ original ☐ duplicata de l'OFB / ONCFS ☐ document étranger équivalent ☐ certificat provisoire de capacité

Numéro :
Délivré le :
Par *: ☐ Préfecture : .....
Département de délivrance : ☐☐☐ - .....
☐ OFB / ONCFS ☐ Pays : .....

Dans le cas d'un Duplicata délivré par l'OFB / ONCFS (nouveaux permis au format carte bancaire), précisez les références du permis original :
Numéro : Délivré le :

↑ * cocher le(s) case(s) correspondante(s) ↓

Autorisation de chasser pour mineur et majeur en tutelle accordée par * :

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐ Juge des tutelles

NOM - Prénom : .....

Le : ..... Signature :

Indiquer tous vos prénoms

1er prénom : .....
2ème prénom : .....
3ème prénom : .....
4ème prénom : .....

Contact

Tél. fixe :
Tél. portable :
Mail :

DÉCLARATION des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
  - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30.000 euros d'amende).

Je soussigné :
- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions ci-dessus de la déclaration sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessus,
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT,
- déclare avoir pris connaissance, préalablement à la souscription de l'assurance proposée, de la notice d'assurance MMA sur le prix, les garanties et Conditions Générales (ci-jointe ou consultable à la Fédération et sur www.chasse44.fr).

Bécasse : je souhaite (Cochez une seule case)

☐ recevoir un carnet de prélèvement bécasse papier.
☐ utiliser l'application CHASSADAPT sur smartphone.
☐ renoncer à chasser la bécasse.

L'absence de réponse vaut renonciation à chasser la bécasse.

Fait à ..... le .....

SIGNATURE OBLIGATOIRE

L'absence de signature entraîne le renvoi de votre dossier

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible sur www.chasse44.fr . Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.

Fédération des Chasseurs de LOIRE-ATLANTIQUE

BON DE COMMANDE

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER POUR LA SAISON 2020-2021

VALIDATION NATIONALE	Pour chasser **le petit et le grand gibier** sur tout le territoire français. Timbre national 95 € + Droit de timbre 9 € + Redevance OFB 44,95 € + Part forfaitaire de la FNC 51,50 € + Frais de dossier 5 €+ Revue "Chasse 44" 5,55 € Pour chasser le sanglier dans les départements de droit local ❑ 57, ❑ 67 ou ❑ 68, vous devez payer une contribution. Contactez-nous au 02.40.89.94.84.	❑	**211 €** (1)
VALIDATION DÉPARTEMENTALE LOIRE-ATLANTIQUE	Pour chasser **le petit et le grand gibier** en LOIRE-ATLANTIQUE. Timbre fédéral 78 € + Droit de timbre 9 € + Redevance OFB 44,95 € + Frais de dossier 5 €+ Revue "Chasse 44" 5,55 €	❑	**142,50 €** (1)

(1) Si vous ne souhaitez pas vous abonner à la revue "Chasse 44", retirez 5,55 € du montant indiqué soit 205,45 € pour le national et 136,95 € pour le départemental. Les arrondis sont interdits. Soyez très vigilant sur le montant, en lettre et en chiffre, du chèque.

VALIDATION TEMPORAIRE de 3 ou 9 jours Inscrire IMPÉRATIVEMENT la période	Pour chasser, 3 ou 9 jours consécutifs, dans le département de votre choix. *Tarifs au 02.40.89.94.84* ☐ **Départemental (inscrire le N° du département) :** _____ ou ☐ **National** ☐ **3 JOURS ou ☐ 9 JOURS du** ……..…….. **au** ……..….. ☐ **3 JOURS ou ☐ 9 JOURS du** ……..…….. **au** ……..…..	❑	……. , …. €

ASSURANCE CHASSE	**ATTENTION, votre permis n'est valable que si vous êtes assuré** N'ENVOYEZ PAS VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE.		
Je souscris l'assurance RC chasse MMA (sans couverture du chien). *Lire la notice MMA recto/verso sur le prix, les garanties et les Conditions Générales jointes.* *Réglez les 20 € de la responsabilité civile avec votre validation sur un même chèque (ex : 142,50 + 20 = 162,50 €).*		❑	**20 €**
(à remplir par le représentant légal, uniquement, si l'assuré est mineur ou majeur sous tutelle) Nom du représentant légal : ……. Né(e) le ……. à ……. Adresse : …… Code Postal : ……. Ville : ……			
Pour tous **RENSEIGNEMENTS** ou **OPTIONS complémentaires** (*chien, individuelle corporelle, arme).* ⇨ **02.51.93.18.45** ou utilisez la notice MMA jointe et envoyez leur un chèque séparé.			

PAYEZ UNIQUEMENT PAR CHÈQUE

Libellez à l'ordre de "Régisseur de recettes FDC 44"

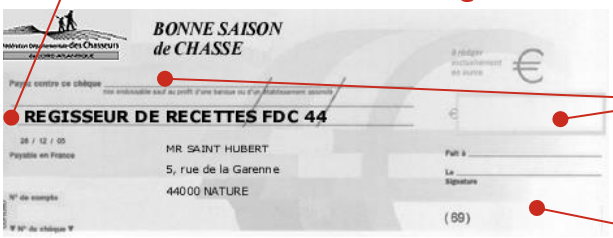

Vérifiez le montant

ATTENTION AUX VIRGULES
ARRONDI INTERDIT

Signez

Montant Total ……. , ….. €

ATTENTION

N'oubliez pas au verso de

- **signer le bon de commande,**
- **cocher la case pour chasser, ou non, la bécasse.**

*Comptez environ **10 jours** entre l'envoi de ce bon de commande et la réception de votre volet validé.*

Les règlements en espèces, différés ou les virements sont impossibles.

Pour commander votre VALIDATION 2020-2021, adressez, par courrier, les pages 3 et 4

Page 1 – Notice

Page 2 – Valider par courrier

Page 3 – Demande de validation

Page 4 – Bon de commande

au

C.A.A.V. – Unité Chasse
Route d'Aizenay
85012 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Puis, à partir du 25/09/2020 →

FDC 44
CS 40413
44204 NANTES CEDEX 2

VALIDER PAR INTERNET
RAPIDE, SIMPLE, PRATIQUE
www.chasse44.fr